



Assemblée Conseil

Distr. générale
3 juin 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

Projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2015-2016

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2015-2016. Le Secrétaire général estime que, compte tenu de sa charge de travail accrue, l’Autorité devrait disposer pour 2015 et 2016 d’un budget de 8 616 770 dollars et 8 304 345 dollars, respectivement. Les ressources demandées pour 2015 comprennent un montant de 7 150 910 dollars pour les dépenses d’administration et un montant de 1 465 860 dollars pour les services de conférence. Celles demandées pour 2016 comprennent un montant de 6 838 485 dollars pour les dépenses d’administration et un montant de 1 465 860 dollars pour les services de conférence. Un tableau récapitulatif des ressources nécessaires pour l’exercice 2015-2016, d’un montant total de 16 921 115 dollars, figure dans l’annexe I au présent rapport.

2. Le projet de budget pour 2015 représente une augmentation de 19,3 %, en valeur nominale, par rapport au budget approuvé pour 2014, tandis que celui pour 2016 représente une diminution de 3,6 %, en valeur nominale, par rapport au précédent. Cependant, le Gouvernement jamaïcain prévoit pour 2015-2016 un taux d’inflation compris entre 10 % et 15 %, alors que plus de 10 % du budget est soumis à l’inflation locale. Compte tenu de ces facteurs, les prévisions budgétaires pour 2015-2016 affichent une augmentation de l’ordre de 16 %, en valeur réelle, par rapport à celles de l’exercice biennal précédent.

3. Il convient de noter que l’augmentation des prévisions de dépenses pour l’exercice biennal 2015-2016 tient essentiellement à l’accroissement de la charge de travail de l’Autorité qui résulte des demandes d’approbation des plans de travail pour l’exploration, de la supervision continue des contrats d’exploration et des travaux à venir sur la réglementation de l’exploitation des nodules polymétalliques, autant de tâches auxquelles correspondent les 14 objets de dépense décrits ci-après.



II. Récapitulatif du projet de budget pour l'exercice 2015-2016

Titre 1

Chapitre 1

4. **Postes permanents.** La création d'un musée étant proposée pour promouvoir les activités de l'Autorité, il est demandé d'adjoindre aux 37 postes permanents actuels un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux pour l'exercice biennal 2015-2016. Leurs titulaires aideront le secrétariat en exerçant les fonctions suivantes :

Fonctionnaire d'administration (P-3). Ce fonctionnaire assurera la gestion du musée de l'Autorité, auquel il fournira essentiellement des services administratifs.

5. **Consultants.** Les aspects juridiques, scientifiques et techniques du programme de travail de l'Autorité devant prendre plus d'ampleur, en plus des autres activités spécialisées nécessitant les services de ce type de personnel, le Secrétaire général propose de recourir à des consultants pour donner des avis sur la portée du projet de cadre réglementaire relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques, sur une synthèse des normes et pratiques de la réglementation, existante ou proposée, concernant les activités d'extraction terrestres et maritimes, et sur le projet de système de paiement pour l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone. D'autres consultants aideront l'Autorité à organiser les ateliers de taxonomie de la faune associée aux ressources minérales de la Zone et à former les chercheurs employés par les contractants à l'application des nouvelles normes. Par ailleurs, une assistance est nécessaire pour mettre à jour la base de données sur les brevets relatifs aux nodules polymétalliques mise en place en 1996 et constituer des bases de données analogues sur l'exploration, l'exploitation et le traitement des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse et les gisements de sulfures polymétalliques dans la Zone. Des consultants seront en outre recrutés pour donner des avis sur la mise en place d'un registre des concessions minières pour l'Autorité, sur le droit international relatif au monopole et sur les législations nationales.

6. **Groupes spéciaux d'experts.** L'Autorité organisera six ateliers au cours de l'exercice biennal. Pour appuyer l'administration des contrats, deux ateliers seront consacrés à la normalisation de la taxonomie. Un troisième atelier sera axé sur les technologies d'exploration et d'exploitation des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, et un autre sur les sulfures polymétalliques. Les deux derniers ateliers porteront sur l'article 82 de la Convention des Nations Unies relative au droit de la mer et sur le plan de gestion de l'environnement pour la Zone de Clarion-Clipperton, respectivement.

7. **Dépenses communes de personnel.** L'augmentation des dépenses communes de personnel cadre avec l'augmentation du coût des postes permanents. Au cours de l'exercice précédent, le secrétariat a accueilli un atelier de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) consacré à l'examen du schéma directeur pour la gestion des ressources humaines dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013. Le Président de la CFPI a tenu avec les représentants de l'Autorité et d'autres

organismes des Nations Unies une réunion spéciale sur le système des indemnités de poste et la méthode d'enquête sur les conditions d'emploi applicables à la Jamaïque. Une enquête intervilles et une enquête complète sur les conditions d'emploi locales ont été programmées comme suite à cette réunion. L'une a été menée en avril 2014, tandis que l'autre aura lieu en septembre 2014. Les résultats de ces deux enquêtes devraient conduire à une révision à la hausse de l'indice d'ajustement et du barème des traitements des agents des services généraux.

Chapitre 2

8. **Voyages.** Un montant supplémentaire de 180 000 dollars sera nécessaire pour couvrir les voyages liés à l'administration et à la supervision des contrats d'exploration, ainsi qu'aux consultations du Secrétaire général concernant la participation aux frais généraux.

Chapitre 3

9. **Communications.** Les frais de communications ont constamment augmenté au fil des ans, en particulier ceux afférents aux services Internet, à la maintenance du système de courrier électronique et aux services d'appui.

10. **Formation.** Dans son rapport à l'Assemblée générale, en date du 22 mai 2013 (ISBA/19/A/2), le Secrétaire général a indiqué qu'une enveloppe minimum était prévue au budget ordinaire de l'Autorité au titre de la formation du personnel et du développement professionnel. Un examen des besoins en formation a été effectué et des solutions ont été retenues pour assurer aussi bien les programmes de formation obligatoire (techniques de communication orale et renforcement des capacités de gestion, etc.) que la formation relative aux compétences de base (aptitude à planifier et à organiser, esprit d'équipe, etc.). Comme suite à cet examen, la formation aux compétences de base est assurée au moyen des ressources existantes en 2014 dans le cadre d'un programme triennal qui se poursuivra en 2015 et 2016.

11. **Ouvrages de bibliothèque.** L'augmentation des coûts d'abonnement au cours de la période de cinq ans écoulée a été en moyenne de 8 % par an. Pour ne pas dépasser le budget, certains abonnements ont été annulés à l'issue d'une évaluation des taux d'utilisation, et des articles ont été achetés au coup par coup. Cela a eu pour effet de réduire les ressources à la disposition du personnel pour les travaux de recherche et le développement professionnel. La collaboration avec le Tribunal international du droit de la mer a permis d'accéder de manière économique à plusieurs ressources. L'Autorité payera la moitié du coût des ressources accessibles par le Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques. Il s'agit notamment d'ouvrages scientifiques dont le coût prohibitif n'aurait pas permis l'achat au moyen des crédits actuels. L'augmentation de 36 000 dollars prévue à cette rubrique pour l'exercice 2015-2016 s'explique par les ressources supplémentaires nécessaires.

12. **Achat de mobilier et de matériel.** L'augmentation de 217 800 dollars des ressources demandées tient à ce qui suit :

a) La société Microsoft a annoncé qu'elle n'assurerait plus le soutien technique de Windows 7 et des systèmes d'exploitation apparentés et lancé Windows 8.1 à la place. Une partie de l'augmentation des dépenses de matériel informatique et de logiciels est liée au passage à ce nouveau système d'exploitation;

b) La durée de vie des ordinateurs de bureau est de trois à quatre ans. La plupart des ordinateurs de l'Autorité auront cinq ans ou plus en 2015. Une partie des ressources supplémentaires demandées à cette rubrique servira à en couvrir le remplacement, et celui de deux ordinateurs du bureau de New York;

c) Le système de télévision en circuit fermé de l'Autorité, qui a plus de 13 ans, est à remplacer, et un nouveau système de radiocommunications doit être acheté pour respecter les directives du Département de la sûreté et de la sécurité.

13. **Informatique.** L'augmentation de 50 600 dollars des ressources demandées pour l'exercice biennal 2015-2016 tient compte des dépenses supplémentaires suivantes :

a) Système intégré de gestion de la bibliothèque (deuxième versement : 20 000 dollars);

b) Refonte de la page Web (deuxième versement : 20 000 dollars);

c) Dépenses d'informatique diverses (10 600 dollars) : mises à jour de logiciels, formation spécialisée à l'utilisation des nouveaux logiciels, assistance technique imprévue ou règlement des pannes de système et remplacement du matériel informatique.

14. **Musée de l'Autorité internationale des fonds marins.** Le musée proposé serait situé au rez-de-chaussée du siège de l'Autorité et s'étendrait sur une superficie d'environ 6 344 pieds carrés (590 m²). Le coût total des travaux de démolition dans la zone à utiliser et de construction du musée devrait s'élever à 461 311 dollars. Il ne comprend pas le coût du mobilier et des aménagements des bureaux de la mezzanine, des données et installations de sécurité, des peintures et revêtement muraux des zones d'exposition permanente ou des honoraires. Le Gouvernement jamaïcain doit encore informer l'Autorité de la redevance annuelle qu'elle devra acquitter pour contribuer aux dépenses d'entretien. Compte tenu des contributions actuellement versées pour l'espace occupé par le secrétariat, ces dépenses devraient être de 956 dollars par mois (à raison de 0,1507 dollar le pied carré pour 6 344 pieds carrés). En outre, un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux seront nécessaires pour assurer la gestion courante du musée. Les expositions permanentes seront commandées à des sous-traitants et d'autres sources. Des expositions temporaires seront organisées dès lors que le musée aura ouvert ses portes. Le coût des dépenses afférentes au futur musée de l'Autorité pour l'exercice biennal est estimé à 750 000 dollars.

15. **Application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).** Les avantages et les inconvénients que l'adoption des normes IPSAS présente pour l'Autorité, notamment les incidences financières de leur mise en application, ont été présentés de façon détaillée à la Commission dans un rapport distinct ([ISBA/20/FC/3](#)). Il y est indiqué que les coûts initiaux de l'adoption et de la mise en application des normes sont estimés à 120 000 dollars pour l'exercice 2015-2016. Les dépenses courantes et renouvelables à supporter par la suite sont estimées à 7 500 dollars par an, montant qui correspond à la participation de l'Autorité au projet IPSAS exécuté par le Groupe de travail des normes comptables à l'échelle du système des Nations Unies.

16. **Administration et supervision des contrats d'exploration.** À la dix-neuvième session de l'Autorité, l'Assemblée a adopté une décision par laquelle elle a notamment :

a) Décidé d'instituer une participation fixe aux frais généraux de 47 000 dollars [ou tel montant qui pourrait être fixé conformément aux dispositions du paragraphe 5 de ladite décision (voir [ISBA/19/C/16](#), annexe)] que chaque contractant devrait acquitter annuellement conformément à la présente décision pour chacun des contrats qu'il aurait conclus avec l'Autorité, afin de couvrir les frais d'administration et de supervision du contrat visé et les frais d'examen du rapport annuel présenté conformément audit contrat;

b) Décidé également de modifier les clauses types des contrats d'exploration en leur ajoutant les articles 10.5 et 10.6 figurant à l'annexe de ladite décision (ibid.), lesquels articles s'appliqueraient aux contrats conclus par l'Autorité comme suite à des demandes introduites après la date de l'adoption de la présente décision;

c) Prié le Secrétaire général, en présence d'une demande d'approbation d'un plan de travail soumise avant la date d'adoption de ladite décision, de convenir avec le demandeur d'incorporer les clauses visées à l'annexe de ladite décision avant la signature de tout contrat d'exploration;

d) Engagé le Secrétaire général à consulter le plus rapidement possible tous les contractants dont les contrats avaient été conclus à la suite de demandes introduites avant la date de l'adoption de ladite décision, en vue de renégocier lesdits contrats, conformément à l'article 24.2 des clauses types des contrats d'exploration, pour leur ajouter les dispositions visées à l'annexe de ladite décision;

e) Décidé également, sous réserve de ladite décision, que ces dépenses seraient considérées comme des dépenses effectives et directes d'exploration, comme indiqué à l'alinéa c) de la section 10 des clauses types de contrat d'exploration figurant à l'annexe 4 des Règlements;

f) Décidé en outre que la participation aux frais généraux serait considérée comme une recette accessoire à porter au crédit du fonds général d'administration.

17. Dans le rapport du secrétariat à la Commission des finances, les coûts associés à l'administration et à la supervision des contrats figuraient parmi les traitements et indemnités de poste, dépenses communes de personnel, frais de voyage, coûts des ateliers de contractants et dépenses d'administration. Ils ont été définis et incorporés dans les têtes de rubrique du budget. Les produits figurent parmi les recettes accessoires (voir annexe II).

18. S'agissant des produits, le rapport du Secrétaire général au Conseil ([ISBA/20/C/12](#)) renferme une description détaillée de l'état de la mise en œuvre de la décision [ISBA/19/A/12](#) de l'Assemblée, mise à jour au 27 mai 2014. Actuellement, sept contractants ont accepté de faire les paiements en 2015. Le Secrétaire général poursuivra ses consultations avec les neuf autres contractants (Organisation mixte Interoceanmetal (IOM), Yuzhmorgeologiya (Fédération de Russie), Gouvernement de la République de Corée, Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins (Chine), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (France), Gouvernement indien, Nauru Ocean Resources Inc., UK Seabed Resources, Ltd. (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Gouvernement russe) en vue de rendre compte de la situation à la Commission des finances en 2015.

Chapitre 4

19. **Gestion des bâtiments.** L'augmentation de 139 800 dollars des prévisions de dépenses tient au coût de la rénovation du premier étage de l'immeuble du secrétariat, qui comprend les travaux de peinture et de remplacement de la moquette. Celle-ci a été remplacée pour la dernière fois en 1999 (pour un coût de 110 000 dollars). Les frais de location afférents au musée ont été estimés à 956 dollars par mois et sont compris dans l'augmentation (voir par. 14). La contribution de l'Autorité aux frais d'entretien de l'immeuble est estimée à 5 000 dollars par mois.

Titre 2

20. **Services de conférence.** Le montant supplémentaire de 412 800 dollars demandé s'explique principalement par la hausse prévue du coût des services de conférence, qui s'établit comme suit :

a) Services de documentation (78 900 dollars);

b) Service des réunions (323 700 dollars). La fourniture par l'ONU de services complets d'interprétation pour les sessions annuelles de l'Autorité et les séances de la Commission juridique et technique (2 sessions de deux semaines par an) a été demandée.

21. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 38 postes permanents (21 d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 17 d'agent des services généraux).

22. Le projet de budget prévoit une seule session de l'Assemblée et du Conseil et deux sessions de deux semaines de la Commission juridique et technique aussi bien en 2015 qu'en 2016.

III. Barème des contributions à acquitter par les membres de l'Autorité au titre des dépenses d'administration

23. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de ladite convention, les dépenses d'administration de l'Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu'à ce qu'elle obtienne par d'autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité correspond au barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU, à quelques ajustements près visant à tenir compte des différences dans la composition des deux organisations.

24. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2015 et 2016 sera calculé sur la base du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses imputables au budget ordinaire de l'ONU en 2013, il est recommandé de maintenir à 22 % le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité et à 0,01 %, le taux minimum.

Annexe I

Récapitulatif des prévisions budgétaires de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Approuvé pour			Total 2015-2016	Augmentation/(diminution)	
	2013/2014	2015	2016		Montant	Pourcentage
Titre 1	Dépenses d'administration du secrétariat					
Chapitre premier						
Postes permanents	6 023,6	3 125,6	3 125,6	6 251,1	227,5	3,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	14,8	15,2	30,0	0,0	0,0
Heures supplémentaires	31,6	15,8	15,8	31,6	0,0	0,0
Consultants	190,0	175,0	175,0	350,0	160,0	84,2
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Groupes spéciaux d'experts	450,9	286,9	324,0	610,9	160,0	35,5
Dépôt central de données	130,0	65,0	65,0	130,0	0,0	0,0
Dépenses communes de personnel	2 706,3	1 385,9	1 411,4	2 797,3	91,0	3,4
Total partiel, chapitre premier	9 662,5	5 119,0	5 182,0	10 301,0	638,5	6,6
Chapitre 2						
Voyages	325,1	250,2	254,9	505,1	180,0	55,4
Total partiel, chapitre 2	325,1	250,2	254,9	505,1	180,0	55,4
Chapitre 3						
Communications	160,1	98,8	102,0	200,7	40,6	25,4
Services contractuels d'imprimerie	100,0	49,9	50,1	100,0	0,0	0,0
Formation	52,1	33,0	30,0	63,0	10,9	20,9
Ouvrages de bibliothèque	100,0	68,0	68,0	136,0	36,0	36,1
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0	0,0	0,0
Achat de mobilier et de matériel	60,9	186,4	92,2	278,7	217,8	357,6
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	11,3	11,7	23,0	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	80,3	39,5	40,8	80,3	0,0	0,0
Services divers	109,6	54,0	55,6	109,6	0,0	0,0
Informatique	120,9	105,6	65,9	171,5	50,6	41,9
Vérification des comptes	34,6	17,3	17,3	34,6	0,0	0,0
Participation au régime commun des Nations Unies	166,0	83,0	83,0	166,0	0,0	0,0
Musée de l'Autorité internationale des fonds marins	0,0	461,3	300,0	761,3	761,3	100,0
Application des Normes comptables	0,0	60,0	60,0	120,0	120,0	100,0

	Approuvé pour			Total 2015-2016	Augmentation/(diminution)	
	2013/2014	2015	2016		Montant	Pourcentage
internationales pour le secteur public						
Total partiel, chapitre 3	1 029,4	1 279,0	987,5	2 266,7	1 237,3	120,2
Chapitre 4						
Gestion des bâtiments	776,9	502,7	414,0	916,7	139,8	18,0
Total partiel, chapitre 4	776,9	502,7	414,0	916,7	139,8	18,0
Total partiel, titre 1 (chapitres 1 à 4)	11 793,8	7 150,9	6 838,5	13 989,5	2 195,7	18,6
Titre 2						
Coûts des services de conférence						
Services de conférence	2 518,9	1 465,9	1 465,9	2 931,7	412,8	16,4
Total, titre 2	2 518,9	1 465,9	1 465,9	2 931,7	412,8	16,4
Total, budget d'administration	14 312,7	8 616,8	8 304,3	16 921,2	2 608,5	18,22

Abréviation : IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public.

Annexe II

Recettes, dépenses et recettes accessoires de l'Autorité internationale des fonds marins

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Contributions des membres de l'Autorité	13 718 894
Recettes accessoires	3 202 321
Total, recettes	16 921 215
<i>Dépenses</i>	
Charges budgétisées	16 921 215
Total, dépenses	16 921 215
<i>Recettes accessoires</i>	
Recettes accessoires accumulées en 2013	2 121 321
Participation des membres aux frais généraux pour 2015	376 000
Participation des membres aux frais généraux pour 2016	705 000
Total	3 202 321